

CENTRE DE CONTACT SUISSES - IMMIGRÉS



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010

TABLE DES MATIÈRES

- 1 Éditorial
- 2 Statistiques
- 4 Engagement militant
- 5 Accueil
- 6 Permanence Permis de séjour
- 8 Permanence Assurance sociales
- 10 Permanence Petite enfance, santé et genre
- 12 Permanence École et suivi social
- 14 Une association tournée vers l'extérieur
- 17 Formations
- 18 Organisation
- 19 Remerciements
- 20 Comptes d'exploitation
- 22 Publications

Créé en 1974, le Centre de Contact Suisses-Immigrés, le CCSI, travaille en faveur des droits des migrantes et des migrants dans notre pays. Par l'accompagnement individuel au sein de ses quatre permanences comme à travers l'engagement pour une politique migratoire d'ouverture, le CCSI défend une société qui traite sur pied d'égalité toutes celles et tous ceux qui la composent et la font vivre, quelle que soit leur nationalité d'origine.

Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI)
Route des Acacias 25 - 1227 Les Acacias (Genève)
admin@ccsi.ch
www.ccsi.ch
022/304.48.60
CCP 12-21188-7

Lundi: 13.30-17.30
Mardi-jeudi: 08.30-11.30 et 13.30-17.30
Vendredi: 08.30-11.30.

ÉDITORIAL

En cette période de crise, qui s'accompagne d'une régression sociale et politique inquiétante, chaque année apporte son lot de mauvaises nouvelles s'agissant des droits des migrant-e-s et donc des droits démocratiques en général. Car on ne répètera jamais assez que le démantèlement progressif des droits fondamentaux auquel on assiste, s'il s'exerce en premier lieu sur les migrant-e-s en tant que «maillon faible» de la société, concerne à terme toute la population : de notre point de vue, la défense des droits des personnes migrantes rejoint donc la défense de l'Etat de droit.

C'est ainsi que l'adoption par la majorité du peuple et des cantons, le 28 novembre 2010, de l'initiative UDC «pour le renvoi des étrangers criminels» ne concerne pas exclusivement, comme on a voulu le faire croire, le seul problème de la criminalité, pas plus que l'initiative votée en 2009 sur l'interdiction des minarets ne concernait le seul problème (d'ailleurs inexistant...) des minarets. Le véritable enjeu et l'objectif inavoué qui se cache derrière ces initiatives (et l'UDC ne s'arrêtera évidemment pas en si bon chemin...) n'est rien d'autre que d'exploiter à des fins politiciennes et électorales les sentiments de peur/de haine contre les

«étrangers». La xénophobie (car c'est de cela qu'il s'agit) a toujours eu tendance à se développer dans les périodes de crise économique, comme l'histoire l'a malheureusement démontré.

Dans une telle conjoncture, le danger pour les défenseurs des droits des migrant-e-s, comme le CCSI, serait de se laisser enfermer dans une logique purement défensive, de réaction au coup par coup à chaque nouvelle provocation, et celles-ci ne vont pas manquer dans les mois et années à venir. En ce début d'année 2011 on a ainsi vu se profiler des menaces quant à l'affiliation des travailleurs-euses sans statut légal aux assurances sociales, ou à la scolarisation des enfants sans statut légal. Si une opposition et une résistance déterminées à l'encontre de ce démantèlement scandaleux des droits acquis est indispensable, il convient de ne pas perdre de vue l'horizon qui est le nôtre : la raison d'être du CCSI et des organisations de défense des droits des migrant-e-s en général consiste à promouvoir le principe de droits égaux pour tous, et donc à défendre certes les droits acquis, mais aussi à revendiquer l'élargissement de ces droits : par exemple, l'extension des droits politiques pour les étrangers sur le plan cantonal,

l'accès à l'apprentissage des jeunes sans statut légal, l'octroi d'un permis de séjour indépendant de l'état civil pour les femmes ayant obtenu un permis par mariage, et la liste n'est pas exhaustive.

Ce sont ces perspectives, quelque lointaines qu'elles puissent paraître, qui nous guident dans notre travail quotidien. Les permanentes du CCSI sont confrontées, jour après jour, à l'augmentation des demandes, à la complexification des démarches administratives pour obtenir les prestations auxquelles les personnes ont droit, au durcissement des conditions d'accès à certaines prestations, et surtout à l'insécurité, à la précarité, à la peur du lendemain qui sont génératrices de détresse et d'angoisses affectant gravement la vie quotidienne des personnes consultantes. Ces circonstances occasionnent une charge de travail accrue pour nos permanentes, qui ne comptent plus les heures supplémentaires non rémunérées. Cette situation nous préoccupe, et nous aurons l'occasion de l'évoquer auprès des autorités dans le cadre du renouvellement de notre contrat de prestations

Anne-Marie BARONE
Présidente

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PROVENANCE

Comme l'année passée, les trois pays les plus représentés sont le Brésil (110 dossiers), la Bolivie (62 dossiers), et le Portugal (31 dossiers). Par contre, contrairement à l'année passée, l'Espagne dépasse la Suisse (avec 28 dossiers ouverts contre 14), de même que les Philippines (17) et le Kosovo (16).

Une fois de plus, la majorité des nouveaux dossiers ouverts concerne des personnes ressortissantes d'Amérique latine, soit 56.6 % (61.7 % en 2009). Si les nouveaux dossiers ouverts pour des demandes provenant de personnes suisses diminuent, passant de 4.8 % en 2008 à 3.2% en 2010, ceux de l'Union européenne augmentent considérablement: ils passent de 14.6 % en 2009 à 20.9 % en 2010.

PERMANENCE	SUISSE	UE	EUROPE HORS UE	AMÉRIQUE DU NORD	AMÉRIQUE LATINE	ASIE	AFRIQUE
École et suivi social	1	53	8	1	138	15	5
Assurances sociales	0	6	1	0	7	1	1
Permis de séjour	12	21	6	0	23	7	12
Petite enfance, santé et genre	1	10	9	0	76	10	7
TOTAL	14	90	24	1	244	33	25

La Permanence École et suivi social inscrit depuis toujours les enfants sans statut légal à l'école enfantine et primaire. Depuis quelques années, elle fait également ces démarches pour des enfants ressortissants de l'Union européenne (24% des dossiers ouverts par la permanence en 2010 contre 15.8% en 2009). La plupart des parents de ces enfants sont en attente d'un permis de séjour ou d'un regroupement familial, attente qui peut durer quelques mois. Il devient évident que certains parents ressortissants de l'UE restent sans permis de séjour parfois pendant plusieurs années.

NOUVEAUX DOSSIERS PAR TYPE DE PERMIS

Les personnes suisses et celles disposant d'un permis ou en attente d'un permis représentent 27.1% des personnes pour lesquelles le Centre de Contact a ouvert un dossier cette année (27.3 % en 2009). Les dossiers ouverts pour les personnes sans autorisation de séjour sont généralement liés à la présence d'enfants (inscription à l'école et aux crèches).

PERMIS OU STATUT	2007 (378 DOSSIERS)	2008 (436 DOSSIERS)	2009 (439 DOSSIERS)	2010 (431 DOSSIERS)
Disposant d'un permis	24.6 %	21.3 %	18.5 %	18.3%
Sans autorisation de séjour	58.7 %	66.5 %	72.7 %	72.9%
Suisses	4.0 %	4.8 %	3.6 %	3.2%
En attente d'une réponse administrative	12.7 %	7.3 %	5.2 %	5.6%

NOUVEAUX DOSSIERS PAR PERMANENCE

Le tableau ci-contre ne montre que les nouveaux dossiers ouverts durant l'année 2010, et non le total des dossiers suivis. Le nombre total des dossiers traités en une année, qui n'apparaît pas dans ce tableau, est en réalité bien plus élevé, puisqu'il est la somme des nouveaux dossiers ouverts et des dossiers en cours des années antérieures.

PERMANENCE	NOUV. DOSSIERS 2007		NOUV. DOSSIERS 2008		NOUV. DOSSIERS 2009		NOUV. DOSSIERS 2010	
	École et suivi social	200	52.9 %	186	42.7 %	196	44.6 %	221
Assurances sociales	20	5.3 %	16	3.7 %	15	3.4 %	16	3.7 %
Permis de séjour	65	17.2 %	108	24.8 %	96	21.9 %	81	18.8 %
Petite enfance, santé et genre	93	24.6 %	126	28.8 %	132	30.1 %	113	26.2 %
TOTAL	378	100 %	436	100 %	439	100 %	431	100%

Le 77 % des nouveaux dossiers (75 % en 2009) se répartit entre les deux permanences qui reçoivent spécifiquement des personnes sans statut légal, à savoir les permanences École et suivi social et Petite enfance, santé et genre. Depuis quelques années, le nombre de nouveaux dossiers ouverts est stable. Le CCSI est arrivé aux limites du nombre de dossiers qu'il peut suivre et se voit obligé de réorienter régulièrement des personnes vers d'autres institutions, surtout pour les demandes relatives aux permis de séjour. Notons encore que le pourcentage des nouveaux dossiers ouverts au nom d'une femme (78%) reste stable.

FRÉQUENTATION PAR PERMANENCE

Durant l'année 2010, nos quatre permanences ont donné 2 994 consultations (2009: 3 111). La moyenne est de 66 consultations par semaine (pour 45 semaines d'ouverture au public). Il est à noter que les entretiens sont de plus en plus longs, car les informations à collecter pour les démarches administratives sont en constante augmentation.

PERMANENCE	CONSULTATIONS 2007	CONSULTATIONS 2008	CONSULTATIONS 2009	CONSULTATIONS 2010
École et suivi social	1 337	1 050	1 393	1 250
Assurances sociales	384	508	563	594
Permis de séjour	410	532	525	554
Petite enfance, santé et genre	586	579	630	596
TOTAL	2 717	2 669	3 111	2 994

Depuis plusieurs années, le CCSI n'est pas en mesure de rémunérer l'ensemble des heures de travail nécessaires à son bon fonctionnement. En plus des (trop) nombreuses heures supplémentaires – non récupérées et non rémunérées – que le personnel a données cette année encore, le CCSI a été une nouvelle fois amené à recourir à l'aide précieuse de nombreuses personnes bénévoles, en appui aux salariées, pour faire face à la charge de travail.

Ces personnes ont été actives dans divers domaines en 2010. Les membres du comité et du secrétariat y ont amené, outre leur présence régulière, des idées nouvelles, un

regard critique et une vision d'ensemble qui sont nécessaires au fonctionnement du CCSI. En outre, les militant-e-s ont apporté leur aide pour des tâches aussi diverses que la mise sous pli de courriers et du bulletin d'informations, la tenue de la comptabilité et des statistiques, l'animation de stands lors de campagnes menées par le Centre, la préparation d'événements, mais également le travail de l'accueil, ou encore la recherche de fonds.

Plusieurs stagiaires et bénévoles ont également apporté leur soutien au travail quotidien du Centre de Contact Suisses-Immigrés, notamment en offrant un appui

aux permanences École et suivi social, Assurances sociales, et Petite enfance, santé et genre.

En 2010, ce sont donc plus de 1670 heures bénévoles qui ont été effectuées au CCSI, ce qui représente l'équivalent d'un poste de travail à 80%. Cette problématique dépasse de loin le seul CCSI, et concerne presque toutes les associations de Genève. Mais en cette période de difficultés financières, les militant-e-s ont été d'un secours particulièrement précieux au Centre de Contact Suisses-Immigrés, qui tient à les remercier ici chaleureusement pour leur engagement.



La principale tâche de l'accueil est d'orienter les personnes selon leurs demandes et besoins vers les différentes permanences du Centre de Contact Suisses-Immigrés ou vers d'autres institutions et associations.

En 2010, 3867 personnes et 2952 appels téléphoniques ont été reçus à l'accueil pour des prises de rendez-vous, des orientations ou des consultations téléphoniques. Cela représente une augmentation de 18% des cas traités par rapport à l'année passée.

Cette hausse reflète une augmentation générale du nombre des demandes de la population du canton.

CAS REÇUS	2009	2010
Personnes reçues	2274	3867
Appels reçus	3503	2952
TOTAL	5777	6819

Il faut relever que depuis 2002, année d'ouverture de l'accueil du CCSI, le nombre de cas traités à l'accueil est passé de 3000 environ à près de 7000. Depuis 2009, la nouvelle manière de comptabiliser les activités de l'accueil facilite le travail de l'équipe et vise à détailler le travail réalisé. Ainsi, il est

désormais possible de distinguer les tâches simples de transmission d'information (voir ligne «transmission») des tâches plus complexes, allant de l'aide pour remplir des formulaires à l'explication du réseau genevois (voir ligne «traitement»).

TÂCHES PAR TYPE DE TÂCHES	2010
Transmission	6205
Traitement	614
TOTAL	6819

Pour réaliser son travail avec tact et précision, le personnel de l'accueil doit connaître parfaitement le réseau genevois. La nécessité d'accueillir dignement chaque personne se trouvant dans l'urgence tout en prenant en compte les possibilités de rendez-vous et les délais n'est pas une mince affaire.

Concernant les questions liées aux permis de séjour, le CCSI n'arrive pas à faire face à la demande et est obligé d'envoyer certaines personnes vers les services du CSP ou de Caritas. Cette situation est à suivre de près si l'on veut éviter que la situation des personnes consultantes ne se dégrade (délais dépassés, démarches réalisées sans soutien professionnel, diminution de l'accès aux droits).

A l'occasion de la rentrée scolaire en septembre ou pendant la période de renouvellement des subsides pour l'assurance maladie des enfants, entre décembre et mars, l'accueil subit une surcharge de travail considérable. Cette année, ce sont Madame Martha HERRERA et Monsieur Emmanuel DEONNA qui nous ont offert de nombreuses heures de travail bénévole, assumant les tâches de l'accueil les vendredis matins pendant six et trois mois respectivement. Le CCSI leur en est très reconnaissant.

Le personnel de l'accueil relève qu'en 2010, et comme pour les dernières années, l'augmentation de la précarité vécue par la population se traduit par un nombre élevé de personnes ne pouvant pas payer leurs factures, une quantité non négligeable de demandes de ressortissant-e-s de l'UE en recherche d'emploi et une augmentation des questions liées à des problématiques de logement.

Catherine Rossi
Cristina FREIRE HEINIGER

UN DÉFI: CONTINUER À RÉPONDRE AUX DEMANDES DE MANIÈRE SATISFAISANTE

Pour 2010, la mission de la permanence Permis de séjour est restée de répondre aux questions et demandes relatives à l'obtention et au renouvellement des diverses autorisations de séjour. Les sollicitations ont à nouveau dépassé les possibilités de réponse et il n'était plus possible de recevoir rapidement les personnes ayant besoin d'une première consultation, car le suivi des dossiers déjà ouverts restait prioritaire. Dans ce contexte, tout en répondant au maximum des demandes, il fallait encore conserver l'équilibre entre les deux pôles d'activité assumés par la permanente – suivi individuel d'une part et travail au niveau plus collectif et politique d'autre part.

Le suivi des dossiers a nécessité beaucoup de temps et de consultations, principalement à cause des procédures très longues pour lesquelles les autorités ont demandé de nombreux renseignements et documents. Cela est plus particulièrement vrai en ce qui concerne les demandes en vue de l'obtention d'un permis humanitaire et certaines procédures de regroupement familial régies

par les dispositifs de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

AMÉRIQUE LATINE TOUJOURS, MAIS PAS SEULEMENT!

Comme auparavant, près de la moitié des personnes reçues sont originaires d'Amérique latine. Les demandes de ces dernières sont en grande partie liées à l'obtention d'un permis humanitaire, aux possibilités de mariage et au regroupement familial. Les Suisse-sse-s et les ressortissant-e-s des pays membres l'Union européenne (UE), qui ont demandé des rendez-vous aussi nombreux que l'année dernière, souhaitent principalement s'informer sur les procédures de regroupement familial et de mariage. La nouveauté de l'année 2010 a été l'arrivée assez massive de Philippin-e-s à la permanence, principalement avec des questions liées à l'obtention d'un permis B humanitaire.

Par conséquent, le nombre des nouveaux dossiers ouverts en vue de l'obtention d'un tel permis a considérablement augmenté. Malgré cette évolution, ce sont toujours les dossiers liés aux procédures de regroupement familial qui constituent la partie la plus importante (presque le tiers) de tous

les dossiers ouverts en 2010, même si leur nombre a diminué. Ces deux catégories (regroupement familial et permis humanitaire) représentent plus de la moitié des dossiers ouverts en 2010. La moitié des nouvelles procédures de regroupement familial sont régies par l'ALCP. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que plus de 40% des dossiers ouverts en 2010 l'ont été au nom d'un-e ressortissant-e de l'UE ou d'un-e Suisse-sse, ayant le droit de demander le regroupement familial.

PROCÉDURES DE MARIAGE ET VIOLENCES CONJUGALES: TOUJOURS DES DIFFICULTÉS

Suite à la modification annoncée du Code civil par rapport aux possibilités de mariage des personnes sans statut légal en Suisse, la pratique des services de l'État civil du canton est devenue plus stricte au cours de l'année. De ce fait, le nombre des demandes de permis provisoires en vue de mariage a continué à augmenter en 2010.

Le traitement des demandes de renouvellement d'autorisation de séjour des victimes de violences conjugales originaires des pays tiers s'est amélioré en 2010. Malgré

cette avancée, les procédures restent difficiles à assumer. En effet, nous ne pouvons toujours pas assurer à ces victimes la prolongation certaine de leur permis. C'est la raison pour laquelle le groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales», auquel la permanente a également participé d'une manière significative en 2010, a continué et poursuivra son activité (voir aussi le «zoom» sur cette thématique).

Alors que la politique migratoire de la Suisse devient de plus en plus stricte et que le flot des demandes paraît inépuisable, la permanente est amenée, dans le cadre des suivis individuels, à conjuguer un travail juridique avec le soutien humain des personnes, confrontées à des procédures très longues et à des sentiments d'anxiété et d'impuissance. Dans ce contexte, les lieux de réflexion et d'actions communes ont toute leur importance pour se ressourcer et pouvoir continuer ce travail sans s'épuiser physiquement et émotionnellement – dans l'attente de l'arrivée éventuelle d'une deuxième personne pour la permanence.

Eva Kiss

REGROUPEMENTS FAMILIAUX SELON L'ALCP: JEUNES ADULTES NON SOUHAITÉS, GRAND-MAMANS FACILEMENT ACCEPTÉS

En 2010, plusieurs procédures ont été initiées en faveur de jeunes entre 18 et 21 ans, originaires des pays tiers, mais membres de la famille d'un-e ressortissant-e de l'UE. Le droit de ces jeunes au regroupement familial, ainsi que les conditions à remplir, sont les mêmes que ceux relatifs aux conjoints et aux enfants mineurs. Toutefois, le traitement que l'OCP a réservé aux dossiers de ces jeunes leur a été systématiquement défavorable, et plusieurs interventions ont été nécessaires pour que leurs droits soient enfin respectés. Dans le cadre de sa collaboration avec l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE-romand), la permanente a participé à l'élaboration d'une fiche descriptive sur la base de l'un de ces cas.

Les demandes déposées en faveur des belles-mères de ressortissant-e-s de l'UE, elles-mêmes originaires d'un pays tiers, se sont par contre toutes terminées relativement rapidement et toujours avec succès. Cela malgré le fait que les conditions posées pour l'obtention d'un permis dans ce cas de figure du regroupement familial soient plus difficiles à remplir, car la famille doit prouver non seulement avoir des ressources pour prendre en charge l'ascendant-e en Suisse et s'engager à le faire, mais également qu'il-elle est déjà à sa charge tout en vivant dans son pays d'origine. Sans se perdre en conjectures, on peut tout de même s'interroger sur les raisons d'une telle différence de traitement.

L'objectif de la permanence est d'offrir aide et conseils aux migrant-e-s pour des questions liées aux assurances sociales lors d'incapacité de gain pour cause de maladie ou d'accident. Elle traite en particulier les cas relevant de l'assurance invalidité (AI).

QUELQUES CHIFFRES

Durant l'année 2010, 75 dossiers ont été suivis par la permanence. Parmi ces derniers, 55 dossiers concernent des personnes bénéficiaires de prestations de l'assurance invalidité ou en ayant bénéficié durant les cinq dernières années, et 20 concernent des dossiers de personnes dont la demande est en cours ou a été refusée. Les adultes représentent 71 dossiers, dont 25 femmes et 46 hommes, alors que quatre dossiers concernent des enfants. Les nationalités représentées sont les suivantes:

- ♦ Portugal: 30 personnes
- ♦ Kosovo: 11 personnes
- ♦ Bolivie: 8 personnes
- ♦ Serbie et Espagne: 4 personnes par pays
- ♦ Italie et Colombie: 3 personnes par pays
- ♦ Turquie: 2 personnes
- ♦ Suisse, Macédoine, Iran, Égypte, Madagascar, Philippines, Chili, Équateur, Brésil, Pérou: 1 personne par pays

5^e RÉVISION, LES EFFETS DANS LA PRATIQUE

Cette année dans la permanence, les premiers effets de la cinquième révision de la Loi sur l'assurance invalidité, entrée en vigueur en janvier 2008, ont commencé à se faire sentir. Deux de nos consultants se sont vu refuser l'octroi d'une rente – l'un en raison de la durée insuffisante de cotisation (trois ans contre un auparavant) et l'autre en raison de l'allongement de la durée d'attente. En effet, actuellement, la rente n'est octroyée que six mois après le dépôt de la demande au plus tôt. Les personnes qui ont tardé à déposer une demande de prestations car elles n'étaient pas informées de leurs droits peuvent donc, comme c'est le cas de notre consultante, se voir nier le droit à des prestations.

Notre consultante, qui ne pouvait plus travailler dans son domaine d'activité suite à une atteinte à la santé, n'avait déposé une demande qu'après deux ans d'incapacité de travailler. Lorsque l'assurance invalidité lui a reconnu une rente limitée dans le temps, elle n'y a finalement pas eu droit : au moment du droit à la rente, il ne s'était pas encore écoulé six mois depuis le dépôt de la demande. Bien que minoritaires, ces situations sont

lourdes de conséquences pour les personnes concernées. Financièrement d'abord, mais également du point de vue de la santé, car elles poussent les personnes à reprendre une activité lucrative totalement inadaptée à leur état de santé. Il est vraisemblable qu'une telle situation les conduise à devoir déposer une nouvelle demande à l'assurance invalidité dans quelques années.

DÉTECTION PRÉCOCE AI: MESURES PEU SATISFAISANTES

En ce qui concerne le volet de la réadaptation, tant vanté par les promoteurs de la cinquième révision de l'assurance invalidité, et plus particulièrement les fameuses mesures de détection précoce, la pratique tend à confirmer notre méfiance à l'égard de l'efficacité de ces mesures, malgré le faible nombre de consultants ayant déposé une demande de ce type. En effet, aucun des trois consultants ayant fait une demande de détection précoce ne l'a obtenue.

Nous supposons que l'office AI effectue une présélection des dossiers de demande de détection précoce, en fonction des perspectives réelles d'un engagement futur par un employeur et ceci afin de pouvoir justifier

Le mandat de cette permanence est l'accompagnement individuel de familles sans autorisation de séjour, majoritairement des femmes en situation de mono-parentalité, ayant principalement des enfants en âge préscolaire: affiliation et suivi de l'assurance maladie; appui administratif (allocations familiales, de naissance, reconnaissance en paternité, etc.); appui pour trouver une solution de garde; information et orientation en matière de conditions de travail et de santé.

Une dimension collective et politique permet d'inscrire les demandes et réalités quotidiennes des consultant-e-s dans une perspective plus large. Une attention particulière est portée aux formes de vulnérabilité spécifiques vécues par les migrantes.

CONDITIONS DE VIE ET DE TRAVAIL

Pour ces familles, principalement des femmes seules, l'un des facteurs d'appauvrissement dans un contexte fortement précarisé, est la naissance d'un-e enfant, en l'absence de réelle protection sociale. Une naissance rime alors souvent avec perte de travail, et parfois de logement. Trouver une place en crèche

afin de reprendre une activité professionnelle, principalement dans le secteur de l'économie domestique, devient alors essentiel. Cela relève pourtant de la gageure dans un canton où la pénurie de lieux de vie pour la petite enfance est patente. Par ailleurs, de manière générale, trouver un travail, «des heures», dans un ou plusieurs lieux, devient de plus en plus difficile.

La fréquence des changements de domicile – crainte d'amendes et de poursuites pénales de la part des sous-locataires – fragilise encore davantage le quotidien des parents et des enfants. Lors de certaines démarches, elle suscite de surcroît la méfiance de certaines administrations et services sociaux.

FAMILLES À « STATUT MIXTE »

Il devient fréquent que les conjoint-e-s et/ou les enfants d'une même famille possèdent des statuts différents – souvent tous fort précaires – que ce soit par la trajectoire de leurs membres ou encore dans le cadre de la re-composition de celles-ci. Ces familles sont l'une des facettes de l'immigration actuelle. Or ces situations génèrent des dynamiques

d'insécurité et de dépendance, et suscitent parfois, auprès de certaines administrations, questions déplacées et mécompréhension.

UNE DIMENSION COLLECTIVE ET POLITIQUE INSCRITE DANS L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL

Il est primordial que les connaissances tirées de la pratique quotidienne de la permanence soient retransmises et thématiques dans leur dimension collective. Cette mise en perspective se fait selon plusieurs axes. D'une part, le travail d'enseignement et d'expertise s'effectue auprès de publics très diversifiés (voir également la page «Formations»). Il permet d'aborder les réalités complexes vécues par les personnes sans autorisation de séjour en contexte de mondialisation, ainsi que les cadres juridiques actuels. Plusieurs entretiens individuels ont également été effectués avec des étudiant-e-s (travaux de séminaire, mémoires de fin d'études et doctorat), ainsi qu'une expertise de soutenance à l'EESP. L'accompagnement d'une stagiaire, Madame Alexandra VARGAS, en collaboration avec la permanence École et suivi social est une manière privilégiée

de transmettre des connaissances et des savoir-faire sur une réalité en constante transformation.

D'autre part, différents espaces et groupes de travail permettent un échange de pratiques et une réflexion sur le long terme. Parmi ces derniers, citons-en trois à titre d'exemple. Le groupe de travail «Santé et Sans-papiers» fait régulièrement le point sur l'accès à la santé et les obstacles rencontrés par les personnes sans autorisation de séjour. Dans ce cadre, l'année 2010 a permis de développer différents partenariats, notamment avec l'école de diététique et de physiothérapeutes, ainsi que de continuer la diffusion de l'information relative au Projet Chagas (dépistage et traitement de la maladie de Chagas, jusqu'à présent peu diagnostiquée).

Les réunions de coordination des «Colis du cœur» abordent un sujet de première nécessité: l'accès à l'alimentation pour des personnes fortement précarisées avec, en toile de fond, une question récurrente: face à la précarisation de larges franges de la

population, les structures à disposition sont-elles suffisantes?

Par ailleurs, l'une des causes de la clandestinité étant la perte d'une autorisation de séjour, notamment en cas de dissolution de l'union conjugale, la permanente a également participé au groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales», qui vise à promouvoir des modifications législatives évitant que de telles situations ne se reproduisent (voir le «zoom» à ce sujet).

Laetitia CARRERAS



ENGAGEMENT POLITIQUE ET MILITANT : COMMENT ARTICULER LES DIMENSIONS RÉFLEXIVES ET D' ACTIONS ?

La préparation (co-organisée par la Marche Mondiale des Femmes – Genève et l'unité d'Études genre de l'Université de Genève) et la participation à la journée de réflexion du 16 septembre 2010, intitulée *Militantisme féministe et université: quels projets aujourd'hui?*, ont souligné les liens existants ou encore à créer, entre la recherche et l'action. L'intervention de la responsable de la permanence a souligné la perte de liens entre action sur le terrain et connaissances théoriques, ainsi que la nécessité de trouver des moyens pour déconstruire certaines représentations. Elle a également abordé les risques de la «culturalisation» de la violence et d'une égalité prêchée en exemple, alors que c'est une valeur vers laquelle la Suisse essaie de tendre, mais qui n'est nullement acquise.

La tâche principale de la permanence est de faire respecter la Convention internationale des droits de l'enfant pour les élèves sans statut légal fréquentant l'école enfantine et primaire. S'appuyant sur cette Convention, la permanence défend notamment le droit à l'éducation et à une intégration rapide dans les classes, le droit à la santé, le droit à une alimentation adéquate grâce aux repas scolaires gratuits ou à prix réduits, le droit à la sécurité et aux loisirs par le biais de l'exonération des activités du parascolaire, et bien sûr le droit à l'égalité de traitement.

Pour faire valoir ces droits dans un contexte de précarité, le CCSI fait office de garant du revenu des parents, puisque la plupart d'entre eux est dans l'incapacité de présenter une attestation de revenus. Le CCSI est la seule association à fournir ces prestations aux familles sans permis de séjour. Ce travail va de pair avec la défense des acquis obtenus au cours des années, ainsi qu'avec la réflexion et l'action en vue d'un meilleur respect de ces droits.

QUELQUES CHIFFRES

Cette année, la permanence a suivi près de 600 familles, dont 221 nouvellement arrivées. Les départs de Suisse ont concerné 32 familles,

dont plus des deux tiers après un séjour de moins de deux ans à Genève. Beaucoup repartent faute d'avoir trouvé travail et logement décents. Parmi les consultant-e-s de la permanence, 35 familles ont obtenu un permis de séjour. Les enfants de 40 familles ont par ailleurs quitté l'école primaire pour le Cycle d'orientation, et sont désormais suivis par les assistants sociaux de l'école. La permanence confirme en outre un constat qu'elle fait depuis plusieurs années: près des deux tiers des familles suivies sont composées de femmes seules, accompagnées souvent d'un seul enfant, alors que plusieurs autres enfants sont restés au pays.

Les élèves inscrits à l'école via le CCSI en 2010 sont pour 50% de nationalité de pays d'Amérique latine, 30% de pays de l'UE et 20% d'autres pays (Kosovo, et divers pays d'Afrique et d'Asie).

LIEU DE STAGE

La permanence a collaboré plusieurs mois avec deux stagiaires, Annabel MATUTE et Flor PISKULICH, qu'elle tient à remercier ici pour leur engagement précieux. Elle a également accepté de faire office de «référént de terrain» pour Alexandra VARGAS dans le

cadre de sa maturité spécialisée en Service social à l'ECCG. Ainsi, le CCSI offre un lieu de formation qui permet à des jeunes de se confronter à la thématique et aux réalités de familles migrantes.

NOUVEAUTÉS EN 2010

Dès le début de l'année, le travail de la permanence a été assumé par deux responsables. Amanda SCHROEDER, qui collabore avec le CCSI depuis deux ans, a été engagée sur les fonds propres de l'association. Ce poste de travail devra être pérennisé dans le nouveau contrat de prestation avec l'État, qui débute en 2012. En juillet, un projet de recherche de fonds intitulé «Soutien à la scolarisation des enfants migrants à Genève», a été présenté à différents bailleurs. Les SIG nous ont alloué la somme de Fr. 10'000.-.

Avec la création d'un second poste de travail pour la permanence, le bureau a été divisé en deux espaces distincts. Cet aménagement garantit un meilleur accueil et une plus grande confidentialité pour les personnes consultantes. Dès cette année, la permanence a encore élargi ses prestations et décidé d'encourager et de soutenir les demandes d'allocations familiales. Ces démarches sont souvent

fastidieuses, puisque même si le parent cotise aux assurances sociales, il n'est pas facile d'accéder à ce droit quand on est sans statut légal. Un accent particulier a aussi été mis sur le développement de notre réseau, afin de mieux faire connaître nos activités et de partager préoccupations et pratiques.

FAIRE VALOIR LES DROITS : UN PARCOURS SEMÉ D'EMBÛCHES

Les familles sans permis de séjour comptent souvent, nous le savons, parmi les familles les plus précarisées à Genève. Ceci non tant en raison de leurs trajectoires de vie ou de leur intégration, mais bien à cause de leur absence de statut légal. Leurs conditions de travail, essentiellement dans l'économie domestique, et les conditions de logement en sous-location, les exposent à une insécurité et à une dépendance qui permettent toutes sortes d'abus. Nous en sommes témoins quotidiennement.

Et pourtant peu à peu, le discours culpabilisant envers les personnes précaires, constamment suspectées d'abus, s'infiltré partout. Les justifications à fournir pour accéder aux droits ou aux prestations se multiplient. On demande par exemple à nos consultant-e-s d'expliquer comment il est possible de vivre à Genève

avec un enfant, et un revenu de 1000 francs, alors que le loyer s'élève à 700 francs... Les personnes les plus précarisées se retrouvent dès lors à devoir fournir des justifications détaillées pour accéder à des prestations, alors même que ces dernières ont justement été créées pour des situations telles que celles-ci.

D'autre part, de nombreux services sont débordés, et les attentes se prolongent même pour obtenir un simple document. Cette lenteur est préjudiciable aux familles. Par exemple, entre le moment de la signature du contrat d'assurance maladie dans notre bureau – qui constitue le feu vert pour que l'enfant puisse aller à l'école – et le moment où le parent reçoit la police d'assurance, il s'écoule entre deux et trois mois. Ainsi, lorsque la famille revient au CCSI pour effectuer la demande de subside d'assurance maladie, elle est souvent déjà sous le coup d'une sommation, voire de poursuites, pour des primes impayées. De nombreux appels téléphoniques sont alors nécessaires pour tenter de mettre fin à l'engrenage et rassurer le parent. Ces deux facteurs, les contrôles accrus et la lenteur des services, engendrent pour la permanence un surplus de travail et pour les familles un surplus de stress et de

sentiment d'incompréhension. La permanence reste donc plus que jamais un lieu privilégié et nécessaire où les familles se savent écoutées, orientées, soutenues dans leurs démarches et où elles ont accès aux différentes prestations concernant leurs enfants scolarisés.

Christine PITTET
Amanda SCHROEDER

TRAVAIL EN RÉSEAU

Les responsables de la permanence ont pu, en 2010, tisser des liens avec d'autres membres du réseau genevois. Notamment dans le cadre du GEQUILJ (Groupe d'échange sur les questions interculturelles liées à la jeunesse), elles ont eu des rencontres régulières avec des professionnels de divers horizons (services publics, autres associations, acteurs étatiques). Ces rencontres, qui ont porté sur des thématiques telles que «Adolescence, entre identité et culture», «Communautés ou communautarisme» ou encore «Comment dé-essentialiser?», ont été enrichissantes tant au niveau des réflexions que des contacts qu'elles ont permis de nouer. Elles ont apporté une bouffée d'air dynamisant au travail quotidien de la permanence.

Le travail de suivi individuel des consultant-e-s, effectué dans les permanences, s'accompagne d'une dimension collective et politique, visant à promouvoir des changements dans la politique migratoire dans le sens d'une plus grande ouverture, mais également à (in)former nos partenaires et l'opinion publique sur les réalités des migrant-e-s. Ce travail est porté non seulement par la chargée de communication et relations extérieures, mais également par l'ensemble des salariées du Centre, ainsi que par de nombreux-euses militant-e-s.

Marie HOURIET, responsable de la communication et des relations extérieures depuis 2002, a quitté le CCSI en mars 2010. Qu'elle soit ici chaleureusement remerciée pour son excellent travail et son engagement sans faille tout au long de ces années. Dès la mi-mars, son poste a été repris par Marianne HALLE.

DÉFENSE DES PERSONNES SANS STATUT LÉGAL

Le CCSI est engagé depuis de nombreuses années dans la défense des droits et

l'amélioration des conditions de vie des personnes sans statut légal. En 2010, il a poursuivi sa collaboration active au sein de la Plateforme nationale pour les sans-papiers, ainsi qu'au Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève (comité et bureau). Parmi les nombreux sujets abordés tout au long de l'année, deux combats ont occupé le devant de la scène: celui pour l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal (campagne *Aucun enfant n'est illégal*, Assises de l'éducation, lobbying auprès des parlementaires nationaux et des autorités fédérales, cantonales et municipales, etc.); et celui, plus difficile encore, pour garantir le droit constitutionnel au mariage pour toutes et tous, indépendamment du statut. Le CCSI, en tant que membre de la délégation de la Plateforme nationale pour les sans-papiers, a rencontré à deux reprises les autorités compétentes (Mme WIDMER-SCHLUMPF, alors ministre de la justice, et M. Du BOIS-REYMOND, directeur de l'ODM), afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tou-te-s à diverses problématiques en lien avec les sans-papiers. Enfin, le CCSI a continué à participer au groupe de

travail mis sur pied par la Ville de Genève afin de tenter de débloquer l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal.

CAMPAGNE CONTRE LES RENVOIS

La campagne contre l'initiative de l'UDC pour le «renvoi des étrangers criminels» ainsi que son contre-projet parlementaire a également demandé un temps considérable. Au sein de la Coordination contre l'exclusion et la xénophobie (StopExclusion), le CCSI a participé à la rédaction d'argumentaires ainsi qu'à l'élaboration du matériel de campagne (affiches, tracts, etc.). Dès le printemps 2010, le CCSI s'est engagé afin de (faire) comprendre au mieux les enjeux de la votation, et de lutter contre la progression du discours xénophobe et populiste au sein de la société, des médias et de la sphère politique. Le CCSI a d'ailleurs interpellé les parlementaires socialistes aux Chambres fédérales par le biais d'une lettre ouverte, lors du vote par le parlement du contre-projet à l'initiative sur le renvoi. Enfin, que ce soit en son nom propre ou en tant que membre de StopExclusion, le CCSI a eu de nombreux



et étatiques, ou encore de journalistes, à la fois pour des questions techniques ou juridiques, et pour une opinion éclairée. Enfin, le CCSI reste très attaché à son rôle de formation. Il a eu de multiples occasions de développer cet aspect tout au long de l'année 2010 (voir page «Formations»).

CONTACTS AVEC NOS PARTENAIRES

Ponctuels ou réguliers, le CCSI a eu de nombreux contacts avec ses partenaires en 2010. Tant au sein du réseau associatif (groupe de soutien de l'ODAE-Romand, Marche Mondiale des Femmes, Colis du cœur, etc.) qu'avec des interlocuteurs étatiques et politiques – notamment dans le cadre de la préparation du renouvellement du Contrat de prestations qui lie le CCSI au BIE – ces contacts ont été utiles et

enrichissants. Les activités du groupe de travail «Femmes migrantes et violences conjugales» ont été à ce titre exemplaires: en étroite collaboration avec d'autres organisations (OMCT, CSP Vaud, etc.), le combat pour pouvoir garantir aux femmes migrantes victimes de violences le renouvellement inconditionnel de leur autorisation de séjour a pu être porté devant plusieurs comités onusiens cette année encore. Le groupe continue ainsi de défendre ses revendications sur le plan national et international, et maintiendra son engagement tant que le changement de loi ne sera pas devenu réalité.

MÉDIAS

Que ce soit simplement donner une information factuelle par téléphone à un-e journaliste, écrire un article d'opinion dans une revue,

ou encore participer à une émission de radio, le CCSI a maintenu sa présence dans les différents médias, avec plus d'une vingtaine d'interventions en 2010.

INFORMER LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Six numéros du CCSI-Info, le bulletin bimestriel du Centre de Contact Suisses-Immigrés, ont paru en 2010. De plus, le nouveau programme informatique de gestion des membres a permis d'informer régulièrement les membres qui le souhaitaient des manifestations en lien avec la migration.



FORMATIONS DONNÉES

- ♦ *Intervention sociale et politique auprès des personnes sans autorisation de séjour*, HETS, 4 heures.
- ♦ *Genre, migration et domesticité*, HETS, 8 heures.
- ♦ *Intervention politique et sociale auprès des migrantes sans autorisation de séjour, comment intégrer une perspective de genre?*, EESP, 4 heures.
- ♦ *Travail à la permanence École et suivi social sous l'angle des droits humains*, ECG, 2 heures.
- ♦ *Le CCSI et les réglementations en vigueur concernant les étrangers en Suisse*, HETS, 3 heures.
- ♦ *Les jeunes migrants dans divers contextes du marché du travail actuel*, ISP, 1 heure.

SUIVI DE STAGES ET EXPERTISE

- ♦ Expertise pour le travail de mémoire de Vlora ABDYLI, *Trois femmes kosovares, face aux difficultés d'intégration en Suisse*, HETS.

- ♦ Suivi de stage pour Alexandra VARGAS, maturité spécialisée en service social, ECG.
- ♦ Discussion suite à la conférence d'Evelyn NAKANO GLENN intitulée *Race et crise dans le secteur du care*, à l'Université de Lausanne.
- ♦ Intervention lors de la présentation de la recherche *Migration irrégulières, trafic de migrants et droits humains, vers une cohérence*, effectuée par le Conseil international sur les politiques des droits humains.

FORMATIONS REÇUES

Christine PITTET a suivi la formation d'Appartenances, *Entre école et élèves migrants: à la rencontre de l'autre?*

Charlotte WIRZ a suivi:

- ♦ une journée de cours sur la recherche de fonds donnée par ETHIKA
- ♦ trois cafés organisés par Après – Chambre de l'économie sociale et solidaire (ESS), sur les thèmes suivants: Conventions collectives de travail et ESS; Systèmes de

contrôle interne; Égalité hommes-femmes et approche genre au sein des organisations de l'ESS.

L'ensemble des salariées du CCSI a participé à une journée de réflexion et de formation sur les enjeux de la votation du 28 novembre 2010 (initiative et contre-projet sur le renvoi des criminels étrangers).

COLLOQUES

Marianne HALLE a assisté:

- ♦ à la *Journée d'étude sur la montée d'un climat antimusulman en Suisse et en Europe*, organisée par le BIE de Genève.
- ♦ au colloque *Droits politiques des étrangers et intégration. Apprendre la démocratie suisse*, organisée par le BLI à Lausanne.

Laetitia CARRERAS a assisté au colloque *La pensée et l'action dans le pouvoir. Colère: dynamiques, soumission-insoumission et création politique. Atelier 3: Migration, droit d'asile et exil*, à l'Université de Lausanne.

ORGANES DE L'ASSOCIATION

Comité (dès l'Assemblée Générale de mars 2010)

Anne-Marie BARONE (Présidente), Claudiane CORTHAY (CSP), Dominique FROIDEVAUX (Caritas), Nathalie VIRET-SEIDL, Rosita FIBBI, Elisabeth RINZA, Yamama NACIRI, Pilar AYUSO, Fiore CASTIGLIONE, Aurélie PERRIN (trésorière), Carlo BUTTOL, Sonia LOU-BUTTOL, et les personnes salariées du Centre.

Secrétariat (dès mars 2010)

Anne-marie BARONE (Présidente), Pilar AYUSO, Marianne HALLE, Charlotte WIRZ.

Vérificateurs internes des comptes

Carlo BUTTOL, Luis BLANCO.

COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS BÉNÉVOLES

Comptabilité

Horst STASIUS

Accueil

Martha HERRERA
Emmanuel DEONNA

Statistiques

Gérald FIORETTA

Appui dossiers thématiques

Emmanuel DEONNA

Appui permanence Assurances sociales

Olga GUTIERREZ

Gestion de l'association

Membres du comité et du secrétariat

COLLABORATRICES SALARIÉES ET STAGIAIRES

Accueil

Catherine ROSSI (50%)
Cristina FREIRE HEINIGER (25%)

Permanence Petite enfance, santé et genre

Laetitia CARRERAS (70%)

Permanence École et suivi social

Christine PITTET (75%, 65% dès mai)
Amanda SCHROEDER (100% en janvier, 50% en avril et 60% le restant de l'année)

Permanence Assurances sociales

Catherine LACK (80%)

Permanence Permis de séjour

Eva Kiss (75%)

Coordination

Charlotte WIRZ (70%),
Lilian STAUFFACHER (50% de février à juillet)

Communication et relations extérieures

Marie HOURIET (60% de janvier à mars)
Marianne HALLE (50% de mi-mars à octobre, 70% dès novembre)

Entretien des locaux

Neibere FAZLIJI ZUKA (10%)

Stagiaires

Flor PISKULICH (deux mois à 40%)
Anabel MATUTE (deux mois à 50%)
Maria CONHATUPA (quatre jours)
Alexandra VARGAS (50% d'août à novembre, 70% dès mi-novembre)

Le Centre de Contact Suisses-Immigrés remercie chaleureusement les personnes et institutions qui l'ont accompagné tout au long de cette année et ont contribué à ses succès. Consultant-e-s, militant-e-s, partenaires, bailleurs de fonds, responsables politiques, sans oublier bien sûr les proches et ami-e-s, vous avez été nombreuses et nombreux à nous manifester reconnaissance, soutien et amitié. Un véritable réservoir d'énergie qui nous aide à aller de l'avant.

Que soient ici remercié-e-s spécialement toutes celles et tous ceux qui, au cours de l'année, le soutiennent sans compter – en particulier les membres du Comité du CCSI ainsi que les militant-e-s, bénévoles et membres de l'association.

Notre sincère reconnaissance va enfin à l'ensemble des collectivités publiques et privées qui appuient financièrement le CCSI, et sans lesquelles il aurait été impossible de mener à bien les tâches mentionnées dans ce rapport :

- ♦ L'Office Fédéral des Assurances Sociales (subvention).
- ♦ Le Département de la sécurité, de la police et de l'environnement de l'État de Genève (contrat de prestations: subvention et loyer).
- ♦ Le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports de la Ville de Genève (subvention et don extraordinaire).

- ♦ Les Communes de Chêne-Bougeries, Choulex, Colex-Bossy, Meinier, Meyrin, Plan-les-Ouates et Versoix, de même que les Villes de Carouge et Onex.

Il convient de préciser que plusieurs des communes et villes mentionnées ont fait un don financier extraordinaire suite à l'appel du Centre de Contact Suisses-Immigrés expliquant les problèmes financiers pour les années 2009 à 2011. Que celles-ci se sentent spécialement remerciées!

Un grand merci à Cyrille CHATELAIN pour les illustrations de ce rapport.



Cette année, le Centre de Contact Suisses-Immigrés clôture l'année comptable avec un solde positif de Fr. 1'216.-. Ce résultat a été possible d'une part grâce aux dons extraordinaires des différentes communes genevoises et de la Ville de Genève, ainsi qu'aux dons de nos membres, et d'autre part grâce à une diminution ponctuelle des charges administratives. En effet, une personne salariée a démissionné en début d'année et a été remplacée par un poste à un moindre pourcentage pendant quelques mois, en raison des disponibilités de la personne choisie. Si ce remplacement à moindre taux a permis un solde comptable positif, il a également eu pour conséquence une diminution du travail lié au poste Relations extérieures. Notons toutefois que cette diminution a été largement compensée par un don d'heures supplémentaires réalisées par la personne salariée en question. Qu'elle en soit ici largement remerciée !

Il faut tout de même souligner que malgré ce résultat comptable positif, cette année a été difficile au niveau financier: réussir à développer un travail de qualité avec les moyens à disposition a nécessité la mobilisation d'une grande quantité de travail non-rémunéré (voir la page «Engagement militant»), ainsi que la réorganisation de nos priorités, comme expliqués dans les textes présentant les différentes permanences et l'accueil. Il a fallu par exemple assumer des choix souvent difficiles, comme celui de refuser nos services à des personnes consultantes (cas de la permanence Permis de séjour) et de réduire les formations continues du personnel.

La fiduciaire Experco Partenaires, agréée en qualité d'expert-réviseur au sens de la Loi fédérale sur l'agrément et la surveillance des réviseurs, a révisé les comptes du Centre de Contact Suisses-Immigrés pour la troisième année consécutive selon les normes d'audit suisses établies par la Chambre fiduciaire.

COMPTES D'ACTIFS	2009	2010
Disponibles		
Caisse	127.94	472.95
CCP	102'824.01	94'742.81
Banque B.C.G.	6'239.35	-
Banque Coop	17'012.50	71'889.35
Total disponibles	126'203.80	167'105.11
Immobilisés		
Matériel informatique	6'318.65	7'710.00
Mobilier et matériel	12'079.20	9'600.00
Total immobilisés	18'397.85	17'310.00
Actifs transitoires		
Actifs transitoires	75'853.55	56'659.00
Impôts anticipés	74.35	169.60
Total actifs transitoires	75'927.90	56'828.60
TOTAL ACTIFS	220'529.55	241'243.71

COMPTES DE PASSIFS	2009	2010
Passifs transitoires		
Passifs transitoires	9'048.80	44'276.65
Total passifs transitoires	9'048.80	44'276.65
Réserves		
Fonds de roulement	80'000.00	80'000.00
Fonds de soutien ponctuel aux postes de travail	30'000.00	30'000.00
Fonds projet Loterie Romande	29'254.64	13'524.79
Fonds matériel et informatique	17'497.85	17'497.85
Subvention non-dépendée à restituer	4'626.40	4'626.40
Total réserves	161'378.89	145'649.04
P.P.		
P.P. de l'exercice	16'542.15	-
P.P. report	35'092.26	50'092.26
Part de subvention «trop dépendée»	-1'532.55	9.60
Total P.P.	50'101.86	50'101.86
TOTAL PASSIFS	220'529.55	240'027.55

DÉPENSES	2009	2010
Salaires		
Salaires	477'176.40	478'562.75
Charges sociales	97'362.00	85'913.20
Perfectionnement	1'478.00	1'800.00
Total salaires	576'016.40	566'275.95
Frais généraux		
Support informatique externe	3'942.00	1'834.00
Électricité	2'016.20	2'545.80
Téléphone et communication	8'744.80	10'037.40
Achat et entretien matériel	-	507.55
Matériel fournitures nettoyage	-	65.30
Port et taxes	5'985.35	7'384.90
Photocopies	5'585.45	2'812.70
Fournitures de bureau	3'415.30	1'797.65
Abonnements	2'552.60	1'466.00
Achat de documentation	364.00	371.80
Publicité et imprimés	7'614.00	6'912.55
Entretien des locaux	383.05	4'090.70
Comptabilité	4'059.00	3'490.00
Actions diverses	939.55	2'286.70
Assurances	657.10	719.70
Cotisations	4'340.00	3'520.00
Frais de déplacement	445.70	983.30
Divers	3'185.15	2'555.25
Projet DVD	-22.80	-
Loyer à charge de l'État de Genève	78'686.10	79'556.75
Amortissement mobilier et matériel	600.00	900.00
Frais banques et CCP	1'096.75	834.69
Frais et fournitures informatiques	52.75	-
Charge projet Loterie Romande	35'000.00	-
Total frais généraux	169'642.05	134'672.74
TOTAL DÉPENSES	745'658.45	700'948.69

RECETTES	2009	2010
Subventions		
État de Genève	300'000.00	300'000.00
Ville de Genève	176'000.00	181'400.00
O.F.A.S.	80'760.00	81'220.00
État de Genève (loyer pour balance)	78'686.10	79'556.75
Total subventions	635'446.10	642'176.75
Cotisations		
Cotisations collectives	2'560.00	2'480.00
Cotisations individuelles	14'645.00	10'760.00
Total cotisations	17'205.00	13'240.00
Dons		
Dons communes	24'900.00	14'289.00
Dons	4'400.00	5'986.00
Don projet Loterie Romande	35'000.00	-
Produits exceptionnels	40'500.00	17'000
Total dons	104'800.00	37'275.00
Recettes diverses		
Divers	2'030.40	3'586.60
Intérêts	212.50	275.50
Apport CSSP	4'800.00	4'800.00
Vente livres et DVDs	2'333.00	811.00
Total recettes diverses	9'375.90	9'473.10
TOTAL RECETTES	766'827.00	702'164.85
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	21'168.55	1'216.16



UN TRAIN QUI ARRIVE EST AUSSI UN TRAIN QUI PART

Rassemblés en un film, sept courts-métrages réalisés par des jeunes migrant-e-s sur leur vie à Genève. Avec bonus et fiche pédagogique. CCSI, en vidéo ou DVD. CHF 27.-



PLANS FIXES, PILAR AYUSO, MILITANTE IMMIGRÉE

Un film sur le parcours exceptionnel d'une militante de la première heure au Centre de Contact. CCSI, en DVD. CHF 27.-

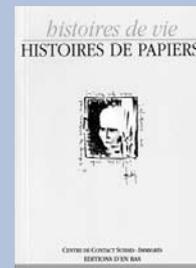


DESTINATION SANS - PAPIERS

Exposition autour de la migration et des sans-papiers à partir de planches tirées de *La Nuit des clandestins*, une bande dessinée de Christin et Ceppi. En prêt au CCSI.

HISTOIRES DE VIE HISTOIRES DE PAPIERS

Des témoignages courageux de jeunes sans-papiers et une réflexion autour de leur formation professionnelle. CCSI. CHF 27.-



GENRE ET INTÉGRATION EN CONTEXTE MIGRATOIRE

Actes de l'Université d'été 2006 Brochure gratuite disponible au CCSI.



ADHÉSIONS

Vous pouvez soutenir nos activités et recevoir le bulletin interne de notre association en devenant membre du CCSI
Cotisation individuelle: CHF 60.-
Membres collectifs: CHF 150.-
CCP : 12-21188-7 - www.ccsi.ch

